



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 1/2012 du 15 mars 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'adopter le nouveau règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (RTPC).**
- 2. De charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation cantonale.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 2/2012 du 9 mars 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 23 voix pour, 3 avis contraires et 3 abstentions

- D'autoriser la Municipalité à vendre à Mme et M. Brigitte et Max Knecht les biens-fonds suivants :**
 - parcelle RF 1013, d'une surface de 18'642 m², située en zone agricole,
 - terrain agricole de la parcelle RF 1024 d'une surface de 23'931 m²,
 - parcelle RF 1643, d'une surface de 2'260 m² et bâtiment ECA 562, d'une surface de 302 m²,
- De fixer le prix de vente à Fr. 380'000.00, frais de notaire à charge des acquéreurs.**
- D'autoriser la Municipalité à signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 3/2012 du 15 mars 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.00 pour remplacer l'installation de déshydratation des boues de la station d'épuration (STEP) du Sépey.**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par les liquidités courantes.**
- 3. D'amortir cet investissement par les comptes à taxes « eau et épuration ».**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 4/2012 du 23 mars 2012,
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 62'000.00.**
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 3. D'amortir cet investissement sur 5 ans.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 5/2012 du 23 mars 2012,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 25 voix pour, 1 avis contraire et 3 abstentions

- D'autoriser la Municipalité à vendre à Mme Nathalie Mermod et M. Yvan Mosseron une surface de terrain d'environ 1'350 m² à détacher de la parcelle communale RF 103 sise au lieu-dit « Aux Chenevières », Le Sépey.**
- De fixer le prix de vente à Fr. 50.00 le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à charge des acquéreurs.**
- De faire inscrire sur l'acte de vente un droit de réméré et de préemption d'une durée de 10 ans en faveur de la commune d'Ormont-Dessous.**
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER